

"L'informatisation des fonds musicaux dans les bibliothèques".

Compte rendu de la journée d'étude. Niort, 16 novembre 1990

*Par Fabienne Marsault,
Ecole nationale de musique de Niort.*

Cette journée organisée par la section des bibliothèques spécialisées de l'ABF, sous-section des bibliothèques musicales, avait pour principal objectif de mesurer les problèmes liés au traitement automatisé de la documentation musicale (tous types de supports) et de définir les voies d'une coopération efficace entre les différentes bibliothèques grâce à l'outil informatique.

Les participants (plus de 80 personnes) étaient des bibliothécaires-discothécaires de bibliothèques publiques, d'écoles et conservatoires de musique ou d'instituts de musicologie.

Cette rencontre animée par Elisabeth Giuliani, du conservatoire national supérieur de musique de Paris et par moi-même était scindée en deux parties :

- . Faire le point sur les techniques et outils documentaires nécessaires pour le traitement automatisé des fonds musicaux.

- . Bilan d'expériences d'informatisation de ces fonds.

François Morey, de la Discothèque des Halles, qui a amorcé la journée, a souligné l'urgence de la constitution de fonds musicaux dans toutes les bibliothèques ; des cartes documentaires des collections musicales au niveau national doivent être établies, avec ou sans l'aide de l'outil informatique. Il a ensuite présenté les différentes activités de l'Association pour la coopération de l'interprofession musicale qui publie notamment la revue "Ecouter-voir".

L'intervention de Françoise Lerèche du Centre de coordination de bibliographie et technique de la Bibliothèque nationale, concernait les techniques et outils documentaires. Une présentation des principales instances chargées de normalisation sur le plan national et international (IFLA, ISO, AIBM,...) lui a permis d'insister sur le respect des normes qui est la condition première de l'échange et de la coopération entre les bibliothèques. Pour le traitement

des fonds musicaux, c'est l'Association internationale des bibliothèques musicales qui est chargée d'établir les différentes normes de gestion. Actuellement, une commission met au point les normes de catalogage pour la musique imprimée et termine la rédaction de la norme sur les titres uniformes musicaux (publication en 91). Après avoir défini le contenu des normes pour le catalogage, utilisées dans le cadre d'une gestion non-automatisée, Françoise Lerèche rappelle la notion de format (ordonnancement des différents éléments bibliographiques, définis selon la règle de catalogage, par le langage informatique, c'est-à-dire codage machine) et l'histoire des formats MARC. Le premier format fut le format américain USMARC, utilisé à la Bibliothèque du congrès. L'UNIMARC est né de la nécessité de créer un format d'échange des données entre les bibliothèques nationales (1977). Mais ce format ne prend pas en compte les

supports autres que le livre. Aussi, la Bibliothèque nationale française a-t-elle décidé de créer un autre format mieux adapté, l'INTERMARC. Celui-ci gère les problèmes liés aux documents sonores, en particulier les notions d'interprètes, de production, de collection...

Intervenait ensuite Danielle Branger de la phonothèque nationale pour une présentation de la base de données documentaires multimédia OPALINE et du serveur LEDA.

Le format d'OPALINE est l'INTERMARC mais la phonothèque a mis au point un interface qui permet de fournir des notices UNIMARC aux bibliothèques qui le désirent. La fourniture des notices s'effectuent par bandes magnétiques. La réalisation d'un CDROM est à l'étude. Pour l'heure, les bibliothèques peuvent récupérer près de 90 000 notices bibliographiques et 60 000 notices d'autorité établies selon les normes françaises et internationales. Danielle Branger a rajouté que LEDA (base de la phonothèque nationale créée en 1985) sera bientôt accessible sous sa version vidéotex, reformatée et mise à jour.

L'après-midi était consacré à une présentation de différents pro-logiciels : Tobias, Opsy, Informusique, Dobis-Libis utilisés dans les bibliothèques publiques et spécialisées, pour le traitement des documents sonores, musique imprimée...

C'est le logiciel Tobias qui a été utilisé à Aytré en Charente maritime où, dès l'origine, a été retenu le principe du fonctionnement en réseau ; toutes les annexes et tous les centres de documentation participent au réseau. Laurence Lequilliec, discothécaire à la bibliothèque centrale a dressé le bilan de cette expérience.

L'organisation et le mode de fonctionnement s'avèrent satisfaisants pour l'ensemble des utilisateurs : le public et les bibliothécaires. La récupération

de notices au format UNIMARC est possible.

Musica est une banque de données pour les partitions en chant choral réalisée par le Centre d'art polyphonique d'Alsace. Le logiciel utilisé est Informusique III. Jean Sturm, concepteur et utilisateur de ce logiciel, a procédé à une démonstration sur minitel. La recherche peut s'effectuer par titre, compositeur, mots-clefs, nombre de voix... Les thèmes musicaux sont saisis directement au clavier de l'ordinateur qui restitue le son pour un contrôle auditif. L'écran visualise directement la saisie sur une portée de musique, intonation, silences et rythmes. Pour les bibliothèques des conservatoires de musique, Informusique constitue un outil très intéressant pour la gestion documentaire de leur propre fonds mais également un moyen d'information bibliographique grâce à sa version vidéotex.

Le choix de la bibliothèque municipale de Parthenay s'est porté sur le logiciel Opsy. Nicolas Fréreau, discothécaire s'en trouve satisfait. Récemment informatisée, la bibliothèque a récupéré les notices bibliographiques d'une autre bibliothèque informatisée avec Opsy. La récupération des notices peut également s'effectuer au moment des achats et du catalogage par requête magnétique à partir d'un CD-ROM (exemple BN-Opale) ou par l'intermédiaire de tous les serveurs pouvant fournir des notices au format UNIMARC. Pour les documents sonores, seules les bibliothèques informatisées sur Opsy peuvent fournir des notices. La bibliothèque de Parthenay ne possède pas de partitions musicales. Le catalogage des documents sonores est réalisé selon les normes ISBD. M. Fréreau a indiqué les possibilités d'interrogation offertes par le logiciel. Les critères retenus et leurs combinaisons correspondent aux besoins des utilisateurs. Le problème des anthologies et

des interprètes ne semble pas résolu. Michèle Lancelin, bibliothécaire du Conservatoire national de région de Boulogne-Billancourt, travaille, sur le plan informatique, avec la bibliothèque municipale. La bibliothèque du Conservatoire est reliée, depuis peu, à l'ordinateur central de la ville, sur lequel est implanté Dobis-libis. Le personnel gère un fonds constitué de 10000 partitions, 3000 livres, 2000 microsillons, 900 disques compacts, en cours de traitement automatisé. Actuellement, Michèle Lancelin cherche les moyens d'affiner la recherche documentaire en établissant des critères d'interrogation qui correspondent au public spécifique qui fréquente sa bibliothèque. Des solutions ont déjà été adoptées : utilisation du fichier d'autorité Laval pour les partitions, création de codes pour définir les fonctions des interprètes. La journée s'est terminée par une visite de la Médiathèque de Niort qui est informatisée sur Libra. Les différentes interventions ont montré qu'il existe des problèmes spécifiques à l'informatisation des fonds musicaux. Le traitement automatisé de la documentation musicale nécessite, le choix d'un format INTERMARC convertible en UNIMARC ; la prise en compte de la multiplicité des supports et du contenu spécifique et celle de l'importance d'un véritable fichier d'autorité (multi-critères). Enfin, il est important que se développe une collaboration étroite entre les bibliothèques qui possèdent des fonds musicaux. Il est nécessaire de définir des objectifs précis, utiles sachant satisfaire à la fois le public des bibliothèques de conservatoires et celui des bibliothèques publiques. C'est le rôle de tous les professionnels de la documentation musicale de faire connaître ces objectifs et d'exprimer leurs exigences pour un développement plus adapté des systèmes informatiques.

Niort, le 31/12/1990